Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 084-218400810-20220629-2022_06_042-DE

Département de Vaucluse
Arrondissement d'Avignon
Mairie de Morières-lès-Avignon

Code général des collectivités territoriales Articles L2121-21 et 2121-9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° **:**2022-06-042

Vente de la parcelle cadastrée section AL n° 115p - AL n°286p - AL n° 287p (Document d'arpentage en cours) à la SAS Pôle Santé de la Gare

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

Date de Convocation : 22 juin 2022 Date d'affichage : 04 juillet 2022 ▪ Nombre de conseillers en exercice : **29** ▪ Nombre de présents : **22** ▪ Nombre de votants : **29**	**Séance du 29 juin 2022** A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Renée THOMAS est représenté (e) par Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Le 28 septembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé le déclassement et la désaffectation de surfaces de terrains issus du domaine public communal sur le parvis de la gare, ainsi que la désaffectation de terrains dont la commune a fait l'acquisition auprès de SCNF RESEAU et SNCF GARES & CONNECTIONS.

Par ailleurs, la cession d'une surface de cette emprise, au profit d'un groupement d'acquéreurs, avait été annoncée. L'objectif étant d'y implanter un bâtiment abritant des professionnels de santé.

Par courrier en date du 3 mai 2022, après avoir fait élaborer un avant-projet par architecte, la SAS Pôle Santé de la Gare s'est porté acquéreur d'une assiette foncière de 500 m^2.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 084-218400810-20220629-2022_06_042-DE

L'avis de France Domaine, en date du 23 février 2022, a déterminé un prix de 101 000€, pour une superficie de 530m².

Soit un prix de 95 283€ pour une superficie de 500m² (superficie nécessaire à l'implantation du futur bâtiment et des places de stationnement).

Cette emprise est encadrée en violet, et désignée lot A dans le document joint à la présente délibération.

Etant donné le fort intérêt que représente ce projet en matière de santé publique, et notamment d'accès aux soins, il est proposé au conseil municipal de minorer ce prix de 10%.

Il est donc proposé de céder l'emprise foncière susvisée au prix de 86 000 euros.

Il est précisé que le futur bâtiment accueillera uniquement des professions médicales et paramédicales.

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la vente à la SAS Pôle Santé de la Gare de la parcelle cadastrée section AL n° 115p- AL n° 286p - AL n° 287p d'une superficie de 500 m^2 au prix de 86 000 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession (déclaration préalable de division, document d'arpentage, acte notarié).

- **INDIQUE** que le produit de la vente sera inscrit au chapitre 024 du budget communal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23
CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 01/07/2022
Le Maire,

Grégoire SOUQUE